

Certification par contrôle en cours de formation

Spécialité Peintre applicateur de revêtements de certificat d'aptitude professionnelle

SOMMAIRE

A- PRÉSENTATION GÉNÉRALE :

- 1- Extrait du règlement d'examen. [Page 1/5](#)
2- Unités constitutives du diplôme. [Page 2/5](#)

B- DÉFINITION DES ÉPREUVES :

- 1- Préambule. [Page 3/5](#)
2- EP1 - UP1 : Étude et préparation d'une intervention. [Page 3/5](#)
3- EP2 - UP2 : Réalisation et contrôle de travaux courants. [Page 4/5](#)
4- EP3 - UP3 : Réalisation de travaux spécifiques. [Page 5/5](#)

A- PRÉSENTATION GÉNÉRALE :

- 1- Extrait du règlement d'examen.

<p style="text-align: center;">Spécialité Peintre Applicateur de Revêtements de Certificat d'Aptitude Professionnelle</p>	<p>Scolaire (établissement public et privé sous contrat)</p> <p>Apprenti (CFA et section d'apprentissage habilité)</p> <p>Formation professionnelle continue (établissement public)</p>	<p>Scolaire (établissement privé hors contrat)</p> <p>Apprenti (CFA et section d'apprentissage non habilité)</p> <p>Formation professionnelle continue (établissement privé)</p> <p>Enseignement à distance</p> <p>Candidat individuel</p>
--	--	---

Épreuves	Unité	Coef	Mode	Mode	Durée
EP1 : Étude et préparation d'une intervention	UP1	4	CCF (1)	Ponctuel écrit	3h
EP2 : Réalisation et contrôle de travaux courants	UP2	8	CCF	Ponctuel écrit et pratique	15h
EP3 : Réalisation de travaux spécifiques	UP3	2	CCF	Ponctuel oral et pratique	3h

(1) Contrôle en cours de formation

2- Unités constitutives du diplôme.

Chacune des trois unités professionnelles de la spécialité Peintre applicateur de revêtements de CAP est constituée d'un ensemble cohérent de compétences.

La définition du contenu de ces unités permet de préciser les principales tâches professionnelles, les compétences concernées et leur contexte d'exécution.

La matrice ci-dessous permet d'établir la relation entre ces unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation, qu'il s'agisse d'épreuves ponctuelles ou de contrôle en cours de formation (CCF).

Compétences	Unités professionnelles		
	Étude et préparation d'une intervention	Réalisation et contrôle de travaux courants	Réalisation de travaux spécifiques
UP1	UP2	UP3	
C1.1 : Compléter et transmettre des documents	X		
C1.2 : Échanger et rendre compte oralement			X
C2.1 : Décoder un dossier technique	X		
C2.2 : Choisir les matériels et les outillages	X		
C2.3 : Déterminer les fournitures nécessaires à la réalisation		X	
C3.1 : Organiser son intervention		X	
C3.2 : Sécuriser son intervention		X	
C3.3 : Réceptionner les approvisionnements en matériels et matériaux		X	
C3.4 : Monter, démonter et utiliser des échafaudages		X	
C3.5 : Réaliser des travaux de peinture		X	
C3.6 : Poser des revêtements muraux		X	
C3.7 : Poser des revêtements de sol			X
C3.8 : Réaliser des travaux de façade		X	
C4.1 : Contrôler l'état des supports		X	
C4.2 : Réaliser des contrôles de mise en œuvre		X	
C4.3 : Vérifier la conformité des travaux réalisés		X	

B- DÉFINITION DES ÉPREUVES :

1- Préambule.

Critères d'évaluation

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables au mode d'évaluation ponctuel.

Organisation des situations d'évaluation

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement.

Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération.

Un professionnel sera convoqué. Son absence n'invalidera pas les travaux de la commission d'évaluation.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen

Cas particulier de l'épreuve EP2b (évaluation en entreprise) : la synthèse de l'évaluation est effectuée par le tuteur d'entreprise/maître d'apprentissage de l'entreprise d'accueil et un enseignant/formateur du domaine professionnel, au sein de l'entreprise.

2- EP1 - UP1 : Étude et préparation d'une intervention.

Coefficient 4

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention. À partir d'un ensemble de documents, y compris sous forme numérique, décrivant un ouvrage (une pièce ou une partie de pièce d'habitation à réaliser : dimensions, constitution, contexte, moyens techniques), le candidat procède à l'étude d'une intervention professionnelle de son métier.

Cette épreuve écrite porte sur tout ou partie des compétences rappelées dans la matrice ci-dessus.

À partir d'un dossier, le candidat est amené à :

- Prendre connaissance des informations concernant à son intervention
- Renseigner et transmettre des documents d'intervention y compris sous forme numérique
- Organiser son intervention en adoptant une attitude éco responsable
- Établir les besoins en matériels et moyens de prévention nécessaires à son intervention

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

CONDITIONS D'ORGANISATION

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3
- Des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve

La situation d'évaluation peut être décomposée en plusieurs séquences d'évaluation ; la durée cumulée de ces séquences d'évaluation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle : **3h00**.

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant les travaux de préparation des supports et de mise en œuvre des matériaux sur un ouvrage donné.

Cette épreuve écrite et pratique porte sur tout ou partie des compétences rappelées dans la matrice ci-dessus.

À partir d'un dossier, le candidat est amené à :

- Déterminer les fournitures nécessaires à la réalisation
- Organiser son intervention
- Sécuriser son intervention
- Réceptionner et vérifier les approvisionnements en matériels et matériaux
- Monter et utiliser des matériels d'accès
- Réaliser des travaux de préparations de supports
- Rechercher et réaliser des harmonies colorées
- Appliquer des peintures
- Implanter, débiter et poser des papiers peints, des revêtements muraux, textiles, plastiques
- Utiliser les moyens de prévention adaptés à la situation
- Vérifier la conformité du travail réalisé

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est évaluée à l'occasion de deux situations d'évaluation d'égale importance, organisées par l'établissement de formation.

L'une des situations d'évaluation a lieu dans l'établissement de formation, l'autre situation d'évaluation a lieu dans l'entreprise. **L'établissement veille à la complémentarité des situations d'évaluation.**

Les situations sont réalisées en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

CONDITIONS D'ORGANISATION

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 sur le lieu de réalisation de l'ouvrage
- Des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve
- Des supports pour la réalisation de l'ouvrage
- L'outillage et les matériels nécessaires
- Les matériaux à mettre en œuvre

La durée de chaque situation d'évaluation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle : **15h00 décomposées en 1h00 (épreuve de préparation écrite) + 14h00 (épreuve pratique)**.

Situation d'évaluation en centre de formation

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation, dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

Situation d'évaluation en entreprise

La situation d'évaluation est organisée en entreprise dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat pour réaliser des travaux spécifiques portant sur la mise en œuvre de revêtements de sol. Il aura à sa disposition des documents qui définissent l'ouvrage à réaliser, l'outillage, les matériels et les matériaux à mettre en œuvre.

Cette épreuve pratique et orale porte sur tout ou partie des compétences rappelées dans la matrice ci-dessus.

À partir du dossier, le candidat est amené à :

- Prendre connaissance du dossier
- Préparer et organiser son intervention en sécurité
- Préparer des sols
- Poser des revêtements de sols
- Échanger et rendre compte oralement sur le travail réalisé

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est évaluée à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée en deuxième année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

CONDITIONS D'ORGANISATION

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 sur le lieu de réalisation de l'ouvrage
- Des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve
- Des supports pour la réalisation de l'ouvrage
- L'outillage et les matériels nécessaires
- Les matériaux à mettre en œuvre

La situation d'évaluation pourra aussi être réalisée en chantier école, réel, extérieur...

Au cours, ou en fin d'épreuve, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum, avec un examinateur du domaine professionnel.

La situation d'évaluation peut être décomposée en plusieurs séquences d'évaluation ; la durée cumulée de ces séquences d'évaluation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle : **3h00**.